

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 /  
BE

Date de révision:  
11.12.2019

Date d'impression  
05.11.21

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

neoform K plus

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)  
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
D-20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:  
sida@drweigert.de

Lieferant / Supplier:  
Carl Roth GmbH + Co KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
76185 Karlsruhe, Germany  
+49 721 5606 0  
sicherheit@carlroth.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Antigifzentrum / Centre Antipoisons: 070 245 245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 / BE

Date de révision: 11.12.2019

Date d'impression 05.11.21

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Chlorure de didécyldiméthylammonium; N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine; isotridécanol, éthoxylé

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner. Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### isotridécanol, éthoxylé

No. CAS	69011-36-5			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302		Voie d'exposition: orale
	Eye Dam. 1	H318		

##### éthanediol

No. CAS	107-21-1			
No. EINECS	203-473-3			
Numéro d'enregistrement	01-2119456816-28			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302		Voie d'exposition: orale
	STOT RE 2	H373		

##### propan-2-ol

No. CAS	67-63-0			
No. EINECS	200-661-7			
Numéro d'enregistrement	01-2119457558-25			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 2	H225		
	Eye Irrit. 2	H319		
	STOT SE 3	H336		

##### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

No. CAS	2372-82-9
---------	-----------

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 /  
BE

Date de révision:  
11.12.2019

Date d'impression  
05.11.21

No. EINECS	219-145-8		
Numéro d'enregistrement	01-2119980592-29		
Concentration	2,0	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 3	H301	Voie d'exposition: orale
	Skin Corr. 1B	H314	
	Eye Dam. 1	H318	
	STOT RE 2	H373	
	Aquatic Acute 1	H400	
	Aquatic Chronic 1	H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 10
-----------------	--------

## Chlorure de didécylidiméthylammonium

No. CAS	7173-51-5		
No. EINECS	230-525-2		
Numéro d'enregistrement	01-2119945987-15		
Concentration	10,0	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 4	H302	Voie d'exposition: orale
	Skin Corr. 1B	H314	
	Eye Dam. 1	H318	
	Aquatic Acute 1	H400	
	Aquatic Chronic 2	H411	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 10
-----------------	--------

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 /  
BE

Date de révision:  
11.12.2019

Date d'impression  
05.11.21

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 /  
BE

Date de révision:  
11.12.2019

Date d'impression  
05.11.21

## Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

## Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8A Matières dangereuses combustibles corrosives

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Éthylène-glycol

Liste	Arrêté royal...			
Valeur	52	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	104	mg/m <sup>3</sup>	40	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 2014; Remarque: x

##### propan-2-ol

Liste	Arrêté royal...			
Valeur	500	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1000	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)

Etablie le: 2014; Remarque: x

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact permanent avec les mains		
Matériau approprié	néoprène		
Épaisseur du gant	>=	0,65	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,4	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,11	mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 /  
BE

Date de révision:  
11.12.2019

Date d'impression  
05.11.21

## Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>La limite de l'odeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>valeur pH</b>	
Valeur température	env. 9,4 20 °C
<b>Point de fusion</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point de congélation</b>	
Remarque	non déterminé
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	57,5 °C
méthode	Règlement (CE) 440/2008, Annexe, A.9
Remarque	Negative results are obtained in the sustained combustibility test (UN test L.2).
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>	
Remarque	non déterminé
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	
évaluation	non déterminé
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Densité de vapeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Densité</b>	
Valeur température	0,99 20 °C g/cm <sup>3</sup>
<b>Hydrosolubilité</b>	
Remarque	miscible en toutes proportions
<b>solubilité(s)</b>	
Remarque	non déterminé
<b>coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Température d'inflammabilité</b>	
Remarque	non déterminé
<b>température de décomposition</b>	

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 / BE

Date de révision: 11.12.2019

Date d'impression 05.11.21

Remarque non déterminé

## Viscosité

### cinématique

Valeur 38,9 mm<sup>2</sup>/s  
température 20 °C

### cinématique

Valeur 11,9 mm<sup>2</sup>/s  
température 40 °C

## propriétés explosives

évaluation non

## Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## 9.2. Autres informations

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL50	env.	1800	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	rat		
DL50	>	243	mg/kg
méthode	OCDE 401		

##### chlorure de didécylidiméthylammonium

Espèces	rat		
DL50		300	à 2000 mg/kg
méthode	OCDE 401		

##### isotridécanol, éthoxylé

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 /  
BE

Date de révision:  
11.12.2019

Date d'impression  
05.11.21

Espèces rat  
DL50 300 à 2000 mg/kg

## Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

## sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

### Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

## Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 /  
BE

Date de révision:  
11.12.2019

Date d'impression  
05.11.21

## **N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50	0,1	à	1	mg/l
Durée d'exposition	96		h	
méthode	OCDE 203			

## **chlorure de didécylidiméthylammonium**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50	0,97			mg/l
Durée d'exposition	96		h	
méthode	OCDE 203			

## **isotridécanol, éthoxylé**

Espèces	carpe (Cyprinus carpio)			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96		h	
méthode	OCDE 203			

## **Toxicité pour les daphnies (Composants)**

### **N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,01	à	0,1	mg/l
Durée d'exposition	48		h	
méthode	OCDE 202			

### **N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

Espèces	Daphnia magna			
NOEC	0,01	à	0,1	mg/l
Durée d'exposition	221		d	
méthode	OECD 211			

### **chlorure de didécylidiméthylammonium**

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,057			mg/l
Durée d'exposition	48		h	
méthode	OCDE 202			

### **isotridécanol, éthoxylé**

Espèces	Daphnia magna			
CE50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	48		h	
méthode	OCDE 202			

## **Toxicité pour les algues (Composants)**

### **N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	0,01	à	0,1	mg/l
Durée d'exposition	72		h	
méthode	OCDE 201			

### **chlorure de didécylidiméthylammonium**

CE50	0,053			mg/l
Durée d'exposition	72		h	
méthode	OCDE 201			

### **isotridécanol, éthoxylé**

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	72		h	
méthode	OCDE 201			

## **12.2. Persistance et dégradabilité**

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 /  
BE

Date de révision:  
11.12.2019

Date d'impression  
05.11.21

## Indications générales

non déterminé

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 / BE

Date de révision: 11.12.2019

Date d'impression 05.11.21

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		0 Non applicable	
14.1. Numéro ONU	1903	1903	1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de didécylidiméthylammonium, N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (didecylidimethylammonium chloride, N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (didecylidimethylammonium chloride, N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

## Information pour tous les modes de transport

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie	E1	Danger pour l'environnement aquatique	100	t	200	t
-----------	----	---------------------------------------	-----	---	-----	---

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 /  
BE

Date de révision:  
11.12.2019

Date d'impression  
05.11.21

agents de surface non ioniques

## Autres ingrédients

désinfectants

## Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)      WGK 2

Remarque      Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

## COV

COV (CE)      0      %

## Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service

# neoform K plus

Version: 5 / BE

remplace la version: 4 /  
BE

Date de révision:  
11.12.2019

Date d'impression  
05.11.21

VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified  
by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

ISO: International Organization for Standardization

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

IMO: International Maritime Organization

UN: United Nations

EU: European Union

## Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de  
sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une  
garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.